Acte Certifié exécutoire

Envoi: 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication: 25/05/2009

Pour le Président du Conseil Général

et par délégation Ludovic LIONS Cher du Service Administratif de l'Assemblée



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-7-2-11

Séance du vendredi 15 mai 2009

Union des Industries Chimiques (UIC) Demande de soutien financier

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- la délibération du Conseil Général n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 540 € à l'Union des Industries Chimiques pour les Olympiades de la Chimie,
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions